



# Championnats de France de course en montagne et courses Open

## Règlement édition 2018

### **Art 1 : ORGANISATION**

L'association "Les Esdlops d'Azun" (association loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture d'Argelès-Gazost), dénommée ci-après l'Organisateur, organise le 3 juin 2018 les Championnats de France de course en Montagne 2018.

### **Art 2 : ÉPREUVES**

Pour l'ensemble des parcours :

Les départs sont fixés devant la salle des fêtes, rue de Couret à Arrens-Marsous.

Les arrivées seront jugées au même endroit.

Le parcours sont tracés à 90% sur sentiers de montagne.

Course n°1 - 8h45

Championnat de France et course Open ouvert aux catégories : Cadettes, Cadets et Juniors Féminines

Départ et arrivée : Salle des fêtes d'Arrens-Marsous

Distance course n°1 = 5500m / Dénivelé = 360m+/-

Course n°2 - 9h00 (départ commun avec la course n°3)

Championnat de France et course Open ouvert aux catégories : Juniors Masculins

Départ et arrivée : Salle des fêtes d'Arrens-Marsous

Distance course n°2 = 7500m / Dénivelé = 540m+/-

Course n°3 - 9h00 (départ commun avec la course n°2)

Championnat de France et course Open ouvert aux catégories : Espoirs, Seniors et Masters Féminines

Départ et arrivée : Salle des fêtes d'Arrens-Marsous

Distance course n°3 = 11400m / Dénivelé = 900m+/-

Course n°4 - 10h30

Championnat de France et course Open ouvert aux catégories : Espoirs, Seniors et Masters Masculins

Départ et arrivée : Salle des fêtes d'Arrens-Marsous

Distance course n°4 = 11400m / Dénivelé = 900m+/-

Ces 3 courses se déroulent en individuel, en une seule étape à allure libre. Les coureurs doivent respecter le code de la route lorsque le parcours traverse ou emprunte des voies de circulation.

### **Art 3 : BALISAGE**

Le parcours est repéré avec de la rubalise, piquets au sol, traçage au sol quand celui-ci est autorisé.

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper.

Couper un sentier est sujet à disqualification.

### **Art 4 : RAVITAILLEMENTS**

Course n°1 : 1 ravitaillement liquide au km 3.4 et un ravitaillement d'arrivée

Course n°2 : 1 ravitaillement liquide au km 3.1 et un ravitaillement d'arrivée

Course n°3 : 3 ravitaillements liquides au km 3.1 + km 6.8 + km 9.3 et un ravitaillement d'arrivée

Course n°4 : 3 ravitaillements liquides au km 3.1 + km 6.8 + km 9.3 et un ravitaillement d'arrivée

## **Art 5 : INSCRIPTION**

Les inscriptions se font en ligne via le site internet de l'organisation ( [www.escllopsdazun.com](http://www.escllopsdazun.com) ). Les clubs affiliés FFA pourront inscrire leurs athlètes en groupe par formulaire papier disponible sur demande à l'organisation.

Les inscriptions seront clôturées au plus tard le **mercredi 30 mai à 23h59**.

Aucune inscription ne sera prise sur place le jour de la course.

Le tarif d'inscription : 13 €

Le coureur s'engage à fournir :

- Pour les licenciés de la FFA (Licence Athlé Compétition / Running / Entreprise), bulletin d'inscription avec numéro de licence en cours de validité
- Pour les licenciés de la fédération française de triathlon, bulletin d'inscription avec numéro de licence en cours de validité.
- Pour les licenciés de la FSCF, FSGT, l'UFOLEP et autres fédérations multisports agréées "jeunesses et sports", bulletin d'inscription avec numéro de licence en cours de validité avec mention "Athlétisme" ou "Course à pied" (autorisation médicale sur la carte licence, sur une étiquette autocollante apposée...)
- Pour les autres participants : un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition daté de moins de 12 mois à la date de l'épreuve

Une fois inscrits, les coureurs ne peuvent modifier leur inscription, celle-ci est ferme et définitive.

Les dossards sont à retirer à la salle des fêtes d'Arrens-Marsous **sur présentation d'une pièce d'identité** soit le samedi 2 juin entre 14h00 et 20h00 soit le dimanche 3 juin à partir de 7h00.

## **Art 6 : DOSSARD**

Le dossard est disposé sur la poitrine et doit être visible en permanence et en totalité pendant la course.

Pour les coureurs engagés sur un championnat de France, le dossard d'identification de la catégorie devra également être porté.

## **Art 7 : COURSES OPEN - PARTICIPATION, CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES**

Participation : Epreuve ouverte à partir de la catégorie Cadet, donc né en 2002 ou avant.

Récompenses :

Pour les trois courses Open, seuls les coureurs franchissant la ligne d'arrivée à Arrens-Marsous sont classés. Pour chaque course, seront récompensés, sous forme de trophées, produits du terroir, articles de sports, etc : les vainqueurs hommes et femmes des classements scratchs.

## **Art 8 : CHAMPIONNATS DE FRANCE - PARTICIPATION, CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES**

Selon les Règlements des compétitions nationales FFA, seront considérés comme ayant participé aux championnats de France de Courses en Montagne, tous les athlètes qui remplissent les conditions suivantes :

- être licencié compétition dans un club FFA la veille de l'épreuve
- terminer dans un temps inférieur à 300 % du temps du vainqueur de la course.

Titres décernés :

- champion de France Homme
- championne de France Femme
- champion de France Cadet et Cadette
- champion de France Junior homme et femme
- champion de France Espoir homme et femme
- champions de France Masters Hommes : V1, V2, V3, V4
- championnes de France Masters Femmes : V1, V2, V3, V4
- champion de France par équipe masculine : addition des places des 4 premiers athlètes d'un même club
- champion de France par équipe masculine Master : addition des places des 4 premiers athlètes d'un même club
- champion de France par équipe féminine : addition des 3 premières athlètes d'un même club
- champion de France par équipe féminine Master : addition des 3 premières athlètes vétérans d'un même club

Le nombre d'athlètes mutés et étrangers ne respectant pas le critère d'ancienneté au club défini à l'article 3.3.1. des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à : 1.

#### **Art 9 : BATONS**

L'usage des bâtons est interdit sur l'ensemble des courses.

#### **Art 10 : CONTRÔLE ANTIDOPAGE**

Le contrôle antidopage sera réalisé conformément aux procédures de contrôle antidopage de la FFA. Les participants s'engagent à se soumettre à tout contrôle antidopage.

#### **Art 11 : ABANDON**

En cas d'abandon, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement son dossard en le récupérant.

#### **Art 12 : ASSURANCE – RESPONSABILITÉ**

L'épreuve est couverte par une assurance en responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance en responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon ou de disqualification, la responsabilité de l'organisation est dérogée.

#### **Art 13 : DROITS A L'IMAGE**

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

#### **Art 14 : RESPONSABILITES**

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement et l'engagement à suivre les instructions qui seront données par les officiels de la course. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des accidents, vols qui pourraient survenir aux participants, qu'ils soient de leur propre fait ou causés par autrui.